

Règlement particulier

Championnat Départemental Vétérans de Paris Ecobad 2024-2025

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1** Le championnat est autorisé sous le numéro « 2400938 » et sous le nom « Championnat Départemental Vétérans de Paris Ecobad ». Il se déroule les **14 et 15 décembre 2024** au Gymnase Alexandre Lippmann, 36 rue Mstislav Rostropovitch Paris 75017, sur **7 terrains**.
- 1.2** Le championnat se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.
- 1.3** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur.
- 1.4** Le Juge-Arbitre de la compétition est Pascal Candeille. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5** Le Géo du tournoi est Léa CHILINI.
- 1.6** La participation au Championnat Départemental Vétérans de Paris Ecobad requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1** Le Championnat Départemental Vétérans de Paris Ecobad s'adresse à tous les joueurs des catégories, « vétéran » (V1 et +) licenciés à Paris.
- 2.2** La Compétition est ouverte aux joueurs : N, R, D, P et NC dans les tableaux SD, SH, DD, DH et DM. Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux.
- 2.3** Pour faciliter le déroulement de la compétition, l'organisateur se réserve le droit d'accepter des inscriptions sur 3 tableaux.
- 2.4** En fonction du nombre définitif d'inscrits dans chaque tableau, les séries seront scindées en Elite, Excellence et Honneur selon le classement des joueurs retenus (moyenne de la paire pour les doubles) puis selon les catégories d'âge.
- 2.5** En fonction du nombre définitif d'inscrits dans chaque tableau, les séries seront scindées :
 - dans un premier temps en série Elite, Excellence et série Honneur, quel que soit l'âge du compétiteur, selon le CPPH au jour du tirage au sort. Pour les doubles et mixtes, quand les 2 séries sont présentes, c'est le classement de la paire (moyenne du CPPH des 2 partenaires) qui détermine sa série
 - dans un second temps selon les catégories d'âge V1/V2 ainsi que V3 et + si le nombre définitif d'inscrits dans chaque série le permet
- 2.6** Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4.
- 2.7** Le mode d'élimination sera déterminé par l'affluence dans les différentes séries, sachant que le nombre maximum de matchs joués sera de 160 le samedi et 100 le dimanche.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1** La date limite d'inscription est fixée au **15 novembre 2024**. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableau(x). Le mode de sélection appliqué dans ce cas est « élite » : pour chaque tableau sont retenus les inscriptions des joueurs ou paires homologuées avec les **meilleurs CPPH au 15 novembre 2024**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux.
- 3.2** Toute inscription doit être effectuée par le club uniquement via Badnet ou eBad. Les frais d'inscription s'élèvent à **13 € pour un tableau et 19 € pour 2 tableaux** par joueur.
- 3.3** La date du tirage au sort est fixée au **29 novembre 2024**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.
- 3.4** Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 08h00 à 22h00 et le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.5** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : Forfaits

- 4.1** Tout joueur s'inscrivant au **Championnat Départemental Vétérans de Paris Ecobad** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2** Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à forfait@lifb.org accompagné de la fiche de renseignement (document téléchargeable sur le site de la LIFB). **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur à championnats@codep75.org** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3** Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1** Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont disponibles sur le site du Comité www.codep75.org. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

- 5.2** Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3** Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation aux juges-arbitres, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des juges-arbitres muni d'un justificatif écrit.
- 5.5** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **Yonex AS20 homologué Elite** ; les volants sont fournis pour les Finales. Les matchs opposant des joueurs classés NC ou P peuvent se jouer avec un volant plastique.
- 5.6** Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7** Tous les matches se jouent en **auto-arbitrage**. Un joueur peut à tout moment faire appel aux juges-arbitres qui, si possible, désignent un arbitre ou faisant office.
- 5.8** Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, sauf au service où les joueurs auront le droit de servir à nouveau.
- 5.10** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.